

Incendie : savoir réagir

« Pour aller plus loin »



Les incendies représentent un risque considérable pour une entreprise. Les bâtiments sont vulnérables au feu, les risques humains sont grands. Il est donc indispensable d'anticiper et de gérer le risque. Cela passe par la prévention, la protection via du matériel, de l'organisation et les humains.

1- Qu'est-ce que l'incendie ?

Un incendie est une réaction produisant des flammes destructrices pour les humains, les biens, l'environnement. Cette réaction est une source énergétique de chaleur non maîtrisable (ni dans le temps, ni dans l'espace) qui une fois lancée peut s'amplifier ou s'arrêter en fonction des conditions.

Un départ de feu n'arrive pas par hasard, en général c'est le fruit d'une défaillance, d'une négligence humaine ou d'une maladresse.

Des analyses permettent de mettre en évidence les causes pouvant conduire à un départ de feu :

- L'énergie : les énergies thermiques (flammes, surfaces chaudes,...), l'énergie électrique (étincelles, surcharge électrique,...) l'énergie chimique (stockage non adapté,...), et l'énergie mécanique peuvent être des causes de départ de feu.
- L'humain : De par une certaine négligence ou maladresse (cigarettes mal éteintes) ou par malveillance (intention de nuire) l'être humain peut déclencher des incendies.
- La nature : La nature peut également, par les conditions climatiques notamment, déclencher des départs de feu via la foudre par exemple.

Les résultats de ces analyses permettent la mise en place d'une stratégie pour limiter les risques incendie et donc éviter des situations dangereuses.

Comment naît un incendie ?

Un incendie est une réaction de combustion possible uniquement en présence de certains éléments que l'on peut illustrer via un triangle :

- Un combustible, un élément qui peut s'enflammer (papier, bois, huile,...)
- Un carburant, ce mot paraît impliqué directement la malveillance humaine, mais l'oxygène rend possible la combustion et la maintient.
- Une source énergétique qui peut être assimilée à une quantité de chaleur suffisante pour entraîner une combustion.

Il est important de relever que la part de carburant impliquée dans la réaction peut faire varier la réaction. S'il y a suffisamment de carburant, la combustion sera complète (production de chaleur maximum avec un minimum de fumée). Au contraire, la combustion sera incomplète s'il n'y a pas assez de carburant. Ce type de combustion implique une grande production de fumée.

Le fonctionnement du feu

Lorsque toutes les conditions du triangle sont réunies et sans intervention extérieure, voici le développement d'un incendie

- L'éclosion : une fois le triangle mis en place, la combustion démarre. Cette étape peut durer seulement quelques secondes et mais également plusieurs jours en cas de fermentation par exemple.
- La croissance : le feu couve et est entretenu par la combustion qui produit de la chaleur, ainsi l'énergie augmente entretenant la réaction.
- La propagation ; le feu se développe via plusieurs moyens de propagation : verticaux, horizontaux. Il peut se déplacer très rapidement via des gaz.
- Le feu constitué : dans cette étape, le feu est un plus haut de sa puissance. La croissance a stoppé. En fonction du carburant disponible, il va décroître.
- Le déclin : le feu perd de sa puissance puis entre en combustion lente. Lorsque tout le combustible sera épuisé, il s'éteindra. Habituellement, si la phase active du feu est longue, le déclin le sera aussi.

Le feu cherche à grandir et s'étendre. La condition pour le faire est le système du triangle du feu. En supprimant l'un des points du triangle, le feu peut diminuer et s'éteindre.

L'extinction

Comme cela vient d'être précisé, le triangle est indispensable. Pour éteindre un feu, il faut agir sur l'un des points du triangle.

Pour agir sur le combustible, différents moyens sont possibles :

- Le barrage d'énergie (fermer un robinet de gaz)
- La dispersion : séparer les éléments du foyer pour baisser la température
- La réduction de la part du feu : il convient de séparer ce qui brûle et ce qui est intact pour priver le feu de combustible
- L'inhibition : il faut ici ajouter des produits aux gaz inflammables pour diminuer la capacité de mélange avec l'oxygène pour stopper la formation des flammes.

Pour agir sur le carburant, différents moyens sont possibles :

- Le refroidissement : baisser la température de ce qui brûle
- Le soufflage : éteindre le feu par un souffle puissant (extinction d'une bougie par exemple)

Travaux réalisés dans le cadre de la convention cadre de coopération

- L'inertage : Il faut ici ajouter un gaz inerte pour baisser le taux d'oxygène présent dans l'air et donc supprimer le carburant.

Il convient en finalité, d'agir sur l'énergie par étouffement (suppression de l'apport du carburant en ôtant l'air). L'agent extincteur est ensuite déterminé en fonction de l'effet recherché.

2- Qu'est ce qui découle du risque de feu ?

Un feu peut avoir, dès son départ, de nombreuses conséquences dangereuses pour la santé des humains et pour l'environnement. Sans compter la chaleur, un feu dégage de la fumée et des gaz. Pour ces raisons il est nécessaire de prévoir et anticiper les risques.

a- Les conséquences directes

- L'intoxication des personnes suite aux fumées ou à la chaleur, les brûlures. Ces conséquences peuvent entraîner le décès de la personne atteinte.
- Les bâtiments peuvent être partiellement détruits, déformés voir peuvent s'effondrer sous l'action de la chaleur. Le matériel stocké dans ces lieux peut être endommagés (l'eau utilisée pour l'extinction peut entraîner des ruissellements, la suie peut se déposer). Ces conséquences peuvent mettre en danger la santé financière d'une entreprise.
- Le ruissellement des eaux utilisées pour maîtriser le feu peut entraîner une pollution des eaux, tout comme les fumées et particules dégagées par les flammes polluent l'air. Dans ce cas, les conditions directes impliquent une dégradation de l'environnement.

b- Les conséquences indirectes

Nous pouvons proposer trois catégories de conséquences indirectes :

- Conséquences sociales : Suite à un incendie, l'employeur peut ne pas avoir le choix et placer l'ensemble de son personnel au chômage (total ou partiel). Si des salariés étaient présents au moment de l'incendie et en fonction de leur exposition au feu, ils peuvent se retrouver en arrêt maladie ou en situation de reclassement. Ainsi, ces conséquences influent sur la production de l'entreprise et sur le climat social.
- Conséquences économiques : Il s'agit d'un arrêt de la production, de frais à engager pour investir dans le matériel, voire reconstruire une partie des locaux de l'entreprise entraînent un coût pour l'entreprise. De même, le coût de la responsabilité civile professionnelle peut augmenter, tout comme les cotisations AT/MP (accident du travail et maladie professionnelle).
- Conséquences juridiques : En fonction des circonstances de l'incendie, la responsabilité de l'employeur peut être mise en cause, via sa responsabilité civile et sa responsabilité pénale.

Ainsi, un incendie peut avoir des conséquences différentes, allant de pas trop contraignantes à très graves si des pertes humaines sont constatées. Pour toutes ces raisons, il est indispensable de prévoir les risques de départ de feu et de savoir comment réagir en cas de départ d'incendie.

3- Prévenir le risque



a) L'organisation des locaux

➤ Les matières explosives et inflammables

Si des produits explosifs ou inflammables sont conservés dans votre entreprise, il convient qu'aucune source de chaleur ou de source d'ignition ne soit constatée sur place.

Ces produits ne doivent pas rester dans des zones de passage et à proximité des issues. Ils doivent être stockés dans un local spécifique dans des bas de rétention adaptés. Dans l'idéal ce local doit être isolé du reste des locaux de l'entreprise.

Lorsque ces produits sont utilisés, tout matériel en contact direct avec le produit (chiffons, papiers,...) doit être dès que l'usage est terminé enfermé dans un contenant en métal étanche et fermé sur lesquels les pictogrammes de danger adaptés sont appliqués.

➤ Eteindre un départ de feu

Il revient à l'employeur de rendre accessible aux salariés des extincteurs correspondant à la surface et aux risques de l'entreprise en état de marche. A savoir, pour 200m² carré de plancher par niveau, il faut prévoir un extincteur portatif à eau de 6L.

Si nécessaire, il faut aussi prévoir des robinets d'incendie armés (RIA), des colonnes humides, d'autres sèches, des installations de détection automatique d'incendie ou des installations fixes d'extinction automatique.

Les dispositifs non automatiques (RIA, extincteurs,...) doivent avoir un accès facile, tout comme la prise en main. Ces éléments ne doivent pas être cachés ou rendus inaccessibles par du stock. Des panneaux de signalétique « rouge » doivent désigner leur emplacement.

➤ Alerter ?

Habituellement, tout établissement accueillant plus de 50 personnes doit être équipé d'un système d'alarme sonore afin de permettre l'évacuation des personnes présentes. L'alarme doit être identifiable et ne pas être confondue avec une autre sonnerie interne. Si l'entreprise comporte plusieurs bâtiments isolés, le signal d'alarme est donné par bâtiment et doit-être audible partout dans le local. La durée minimale de la sonnerie est 5 minutes.

Le système d'alarme peut être doublé d'un système de sécurité incendie (SSI) qui gère la détection d'un incendie, le désenfumage, les portes coupe-feu si il y en a.

a) Evacuer les personnes

➤ Prévenir

A partir du moment où l'alarme sonore se déclenche, les personnes présentes doivent évacuer les lieux, vers l'extérieur et notamment vers les zones de rassemblement prévues en empruntant les itinéraires et dégagements prévus.

Travaux réalisés dans le cadre de la convention cadre de coopération

Il convient de désigner un guide ou un responsable d'évacuation pour éviter des mouvements désorganisés lié à la panique. La confusion totale est à éviter à tout prix car elle empêcherait de s'assurer que l'ensemble des personnes ont été évacuées.

En ce qui concerne les salariés, il faut prévoir un temps lié à la sensibilisation aux règles de base à respecter en cas d'évacuation (non -encombrement des portes, couloirs, fermer les portes, fermer les fenêtres, évacuer dans le calme, point de rassemblement, itinéraires de sortie...).

Vous pouvez en tant qu'employeur, réaliser cette sensibilisation lors des accueils sécurité obligatoire à la suite d'une nouvelle embauche. Pour renforcer les connaissances des salariés, vous pouvez organiser des quarts d'heure sécurité et des exercices périodiques.

➤ Définir des consignes

L'article R.4227-38 du code du travail précise les consignes de sécurité incendie qui doivent comporter les éléments suivants :

- La liste du matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans l'entreprise
- La liste des personnes chargées d'utiliser ce matériel
- Pour chaque bâtiment ou local, la liste des personnes chargées d'évacuer les salariés et le public s'il y en a
- Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes en situation d'handicap (nombre, localisation des espaces d'attente sécurisé,...)
- La liste des moyens d'alerte
- La liste des personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès qu'un départ de feu est constaté
- Les coordonnées du service de secours de premier appel, en caractères lisibles
- Rappeler le devoir de tout un chacun de déclarer un départ de feu en donnant l'alerte et mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Les consignes de sécurité prévoient également des essais et visites périodiques du matériel, ainsi que des exercices auxquels participent les salariés (reconnaître l'alarme, localiser, utiliser les espaces d'attentes, évacuer dans le calme, rejoindre les points de rassemblements, mettre en sécurité le bâtiment, se servir des premiers secours,...). Ces exercices doivent être prévus à minima tous les six mois. Les dates et lieux des exercices sont précisés dans le registre tenu à disposition de l'inspection du travail.

➤ Evacuer

Le personnel et le public d'une entreprise doit être capable d'évacuer dans les meilleures conditions en cas de départ de feu. Ainsi, il convient que les couleurs, escaliers, rampes soient répartis convenablement (pas de sans issu). Ces éléments doivent rester dégager.

Les portes qui se verrouillent doivent pouvoir s'ouvrir depuis l'extérieur, de manière simple. Des barres anti paniques peuvent être utilisées.

Pour une bonne évacuation, l'essentiel est la signalisation des circuits d'évacuation

Travaux réalisés dans le cadre de la convention cadre de coopération

- Un panneau signalétique vert indique le chemin vers la sortie la plus proche (dans certains cas vers le lieu d'attente sécurisé). Si les portes ne sont pas utilisées habituellement, elles doivent comprendre la mention « issue de secours ».
- Il convient de mettre en place un éclairage de sécurité si l'éclairage habituel est en dysfonctionnement pour permettre l'évacuation.
- Des panneaux pour les points de rassemblement sont prévus pour recenser les membres du personnel. Les lieux de rassemblement ne doivent pas gêner le travail des secours et se trouver à distance des bâtiments.
- Si l'établissement dispose d'un ascenseur, il est interdit de l'utiliser.

4- Zoom sur une structure d'élevage ou de pension canine ?

Il est indispensable de suivre vos vérifications.

La sécurité incendie doit être intégrée à la conception des bâtiments en utilisant des matériaux non inflammables et résistants à l'incendie.

Il faudra se rapprocher du S.D.I.S. (Service Départemental Incendie Secours) pour les règles des établissements recevant du public et de l'Inspection du Travail pour ceux employant du personnel. La présence d'extincteurs révisés annuellement est obligatoire (Arrêté du 08 décembre 2006 art 26). Les rapports de vérification sont tenus à la disposition de l'inspection.

La législation concernant les prescriptions réglementaires en matière de sécurité contre l'incendie dans les ERP (Code de la Construction et de l'Habitation, règlement de sécurité du 25 juin 1980) doit être respectée de façon absolue, compte tenu des conséquences importantes qui peuvent résulter de leur manque d'application, tant pour la clientèle que pour la pérennité de l'exploitation.